

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 7 (1915)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le mouvement syndical suisse en 1914. Part 3  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383082>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an  
Pour l'Étranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne  
Téléphone 1808 ..... Compte de chèques postaux N° III 1366  
..... Paraît tous les mois .....

Expédition et administration: Imprim. de l'Union, Berne  
..... Kapellenstrasse, 6 .....

SOMMAIRE:

Page

Page

1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1914</i> . . . . .	45	4. <i>Résultats financiers d'entreprises suisses pour l'exercice 1914/15</i> . . . . .	51
2. <i>Le patronat et les cheminots</i> . . . . .	49	5. <i>Treize ans plus tard</i> . . . . .	52
3. <i>Prix et salaires</i> . . . . .	51		

## Le mouvement syndical suisse en 1914.

### III.

#### Effectifs des fédérations syndicales.

La plupart des organisations syndicales sont très sensibles pour les changements dans la vie économique, et tout particulièrement pour des catastrophes telle que la guerre qui a éclaté l'an dernier. Seules les organisations des ouvriers et employés des services publics, soit les fédérations des cheminots, des ouvriers de l'Etat et des communes, ont peu souffert de la guerre jusqu'ici, tandis que quelques fédérations de l'industrie privée ont perdu plus du 80 % de leur effectif, la plupart d'entre elles plus du 40 %, et toutes les fédérations affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales ont subi depuis le commencement de la guerre une perte moyenne d'environ 34 % sur leur effectif antérieur.

Quand on sait que l'élément étranger constituait le 75 % de l'effectif de la Fédération des ouvriers du bâtiment (maçons), par exemple, et atteignait de 15 à 20 % pour la plupart des autres fédérations, que les deux tiers environ des ouvriers étrangers travaillant en Suisse ont dû quitter notre pays par suite de la guerre, on s'étonnera tout au plus que les pertes subies ne soient pas plus élevées qu'elles ne se présentent dans notre statistique syndicale. Il ne faut pas perdre de vue que nos syndicats ont perdu des ouvriers indigènes aussi. Ainsi des milliers d'ouvriers horlogers, métallurgistes et d'ouvriers du vêtement et du bâtiment ont été forcés de quitter le pays faute de travail ou de changer d'occupation, en partie. D'autres ont été arrachés à leur travail par la mobilisation de l'armée suisse et ainsi ils furent souvent perdus en même temps pour l'organisation syndicale. Des perturbations et des vides, dont les effets se font sentir aujourd'hui encore, survinrent pendant les premières semaines de la guerre dans les administrations

des sections, parmi les hommes de confiance et dans les rapports entre les sections et les comités centraux. A cela s'ajoutait dans de nombreux cas encore la nécessité de supprimer les secours ou de les réduire fortement et, par conséquent, de suspendre aussi le paiement des cotisations. Il n'en fallait pas davantage pour éprouver durement le mouvement syndical suisse, en général, et quelques fédérations, en particulier. Les effets se manifestent tout d'abord dans le mouvement des membres, ainsi qu'on peut le voir aux tableaux I et II.

Au 30 juin, les fédérations affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales comptèrent ensemble 90,000 membres payants, répartis sur les diverses fédérations comme l'indique le tableau I.

Le tableau I ne nécessite guère d'autres explications. Il montre clairement les premiers effets de la guerre sur nos organisations syndicales. Il faut faire remarquer toutefois que, jusqu'au 30 juin, la plupart des syndicats ont subi une augmentation de l'effectif — bien que modeste — sur l'état de 1913 (moyenne). Par contre, la guerre nous a de nouveau rejetés au niveau moyen d'avant 1909, c'est-à-dire — à peu d'exceptions près — nos organisations syndicales ont été *rejetées* en arrière **de 8 à 10 ans**, en ce qui concerne leur état des membres.

Au tableau II ce fait ne se manifeste pas aussi clairement, vu que là nous avons surtout tenu compte du paiement des cotisations et calculé les chiffres moyens pour l'année 1914 tout entière. Ainsi l'état relativement favorable du premier semestre atténué considérablement les pertes subies au deuxième semestre. Tout de même, là encore on constate toujours une perte de membres assez sensible. Pour aujourd'hui, nous devons nous borner à quelques observations seulement sur les résultats enregistrés au tableau II de notre enquête statistique.

Ainsi que nous l'avons dit, dans le total des effectifs, la perte subie paraît moins forte que

Tab. I Fédérations	Nombre de membres		Dimi- nution %	Au service militaire	Chômeurs :			
	30 juin	30 sept.			totalement	%	partielle- ment	%
Ouvriers du bâtiment . . . . .	1,500	300	80	—	—	—	—	—
Relieurs . . . . .	1,020	903	11	121	208	23	451	50
Coiffeurs . . . . .	174	46	73	128	2	4	6	13
Ouvriers des communes et de l'Etat .	2,510	1,533	39	700	277	18	—	—
Ouvriers du commerce et des transports	1,533	844	45	689	70	8	120	14
Ouvriers sur bois . . . . .	7,167	3,400	53	2,870	1,031	30	—	—
Chapeliers . . . . .	200	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers de l'alimentation . . . . .	6,102	3,800	38	1,900	370	10	—	—
Ouvriers sur cuir . . . . .	1,120	626	44	349	150	24	—	—
Lithographes . . . . .	1,062	650	39	400	270	42	200	30
Personnel des locomotives . . . . .	2,600	2,600	—	—	—	—	—	—
Peintres et plâtriers . . . . .	2,200	550	75	—	—	—	—	—
Ouvriers sur métaux . . . . .	16,500	9,000	45	5,500	1,000	11	6,000	66
Ouvr. du papier et auxil. d. arts graph.	1,480	1,000	32	250	100	10	400	40
Tailleurs et tailleuses . . . . .	1,797	947	47	309	300	32	—	—
Ouvriers de la pierre . . . . .	969	470	51	489	200	43	85	18
Ouvriers du textile . . . . .	5,400	4,200	22	750	1,742	41	1,308	31
Union ouvrière des transports suisses	14,700	11,800	20	2,400	500	4	—	—
Typographes . . . . .	3,896	2,823	28	1,075	411	15	1,077	38
Ouvriers horlogers . . . . .	16,000	12,000	25	4,000	6,000	50	10,000	83
Charpentiers . . . . .	1,440	900	38	632	110	12	122	13
Tailleurs militaires . . . . .	300	300	—	22	—	—	—	—
Total	89,670	58,592	34	22,593	12,741	22	19,769	34

On avait craint au commencement de la guerre. Par contre, il ne faut pas méconnaître que quelques fédérations, par exemple celles des maçons et terrassiers (ouvriers du bâtiment), des ouvriers sur bois, des plâtriers et peintres, des ouvriers de la pierre et des ouvriers horlogers ont été éprouvées extraordinairement. Toutefois, chez les ouvriers horlogers une amélioration assez prompte peut intervenir, aussitôt que l'industrie se ranimera quelque peu, vu que là il s'agit principalement d'ouvriers indigènes qui retrouveront le chemin de l'organisation dès qu'ils pourront retourner au travail. Par contre, quant aux fédérations du bâtiment il y a lieu de craindre que des éléments tout à fait nouveaux surviendront au retour de conditions normales et qu'il faille recommencer toute la propagande pour le syndicat.

Seuls les syndicats des cheminots, puis la Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat et le Schweiz. Typographenbund n'ont que peu souffert dans leurs effectifs.

Pour les premiers, cette circonstance est due au fait que leurs membres se trouvent au service de la Confédération, des cantons ou des communes, tandis que pour le Typographenbund la circonstance d'avoir en majeure partie des éléments indigènes et de bonnes institutions de secours, offrant un appui efficace aux chômeurs, exerçait une influence très heureuse. Chez les uns et les autres peu de membres seulement sont perdus complètement, car ils restent affiliés à la fédération respective même en changeant de

place. En outre, la situation du marché mondial ne joue aucun rôle prépondérant, du moins pour l'industrie typographique.

Les fédérations des ouvriers sur métaux, de l'alimentation et du cuir ont subi une perte de 20 à 30 % sur leurs effectifs antérieurs. Mais par une propagande plus intensive parmi les nombreux ouvriers indigènes, elles peuvent rattraper en peu de temps une partie des pertes subies principalement par suite du départ de membres étrangers. Au retour de conditions normales, les métallurgistes et les ouvriers de l'alimentation recevront sans doute bientôt de nouveaux adhérents venant d'Allemagne et d'Autriche. Nous doutons encore que les ouvriers français et italiens soient plus favorables à l'idée d'organisation, après la guerre. Par contre, pour les organisations de l'industrie du textile, du vêtement et du bâtiment, ce problème sera plus délicat. Pourtant, quelques branches de l'industrie du textile et du vêtement ont été ranimées par la guerre. En outre, il est à espérer que, peu après la conclusion de la paix, des ouvriers qualifiés du bâtiment soient demandés. Mais jusqu'à présent, on ne peut prédire combien de temps encore dureront la guerre et la crise actuelle et si les branches d'industrie, ranimées artificiellement dans une certaine mesure, trouveront encore un bon écoulement après la conclusion de la paix. De plus, il faudra prendre en considération que l'emploi de la main-d'œuvre féminine, qui a pris une extension assez considérable pendant la guerre, surtout dans les pays belligérants, occa-

## Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses

Tab. II Fédérations	1913			1914								
	Nombre de membres			Nombre moyen des membres d'après les cotisations payées			Cotisations hebdomadaires par membre et par année	Augmentation (+) ou diminution (-)	Membres inscrits à la fin de l'année			Augmentation (+) ou diminution (-)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			Hommes	Femmes	Total	
							%				%	
Ouvriers du bâtiment . . . . .	1,692	—	1,692	1,035	—	1,035	40	-38,8	307	—	307	-81,9
Relieurs . . . . .	840	182	1,022	632	187	819	48	19,8	743	163	906	-11,4
Coiffeurs . . . . .	141	—	141	84	—	84	52	-38,8	47	—	47	-66,6
Ouvr. des com. et de l'Etat . . . . .	2,634	—	2,634	2,382	38	2,420	52	- 8,1	2,384	38	2,422	- 8,0
Ouvr. du commerce et d. transp. . . . .	1,093	152	1,245	655	141	796	48	-36,1	785	174	959	-23,0
Ouvriers sur bois . . . . .	7,365	6	7,371	4,410	12	4,422	48	-40,0	3,941	12	3,953	-46,4
Chapeliers . . . . .	242	34	276	204	29	233	48	-15,6	237	19	256	- 7,2
Ouvriers de l'alimentation . . . . .	4,248	1,093	5,341	3,381	1,033	4,414	48	-17,4	2,690	1,175	3,865	-27,6
Ouvriers sur cuir . . . . .	1,087	121	1,208	727	80	807	48	-33,2	694	106	800	-33,8
Lithographes . . . . .	984	—	984	795	—	795	48	-19,2	974	—	974	- 1,0
Personnel des locomotives . . . . .	2,501	—	2,501	2,629	—	2,629	52	+ 5,1	2,629	—	2,629	+ 5,1
Peintres et plâtriers . . . . .	2,551	—	2,551	1,612	—	1,612	48	-36,8	—	—	—	—
Ouvriers sur métaux . . . . .	16,425	70	16,495	11,401	70	11,471	48	-30,5	13,735	70	13,805	-16,3
Ouvr. du papier et auxiliaires . . . . .	876	364	1,240	751	320	1,071	39	-13,6	780	323	1,103	-11,0
Tailleurs et tailleuses . . . . .	1,846	174	2,020	1,582	98	1,680	24	-20,2	877	106	983	-51,3
Ouvr. de la pierre et de la céram. . . . .	1,065	13	1,078	647	1	648	45	-39,9	578	—	578	-46,4
Ouvriers du textile . . . . .	3,606	1,950	5,556	2,603	1,389	3,992	48	-28,1	2,820	1,603	4,423	-20,4
Transports (U. O. S. T.) . . . . .	14,696	—	14,696	14,729	—	14,729	—	+ 0,2	14,729	—	14,729	+ 0,2
Typographes . . . . .	3,919	—	3,919	3,871	—	3,871	48	- 1,2	3,871	—	3,871	- 1,2
Ouvriers horlogers . . . . .	11,445	4,533	15,978	12,157	4,053	16,210	30	+ 1,5	—	—	—	—
Charpentiers . . . . .	1,450	—	1,450	937	—	937	40	-35,6	780	—	780	-46,2
Total	80,706	8,692	89,398	67,224	7,451	74,675		-16,5	53,601	3,789	57,390	

sionnera de nouvelles difficultés aux organisations syndicales. Finalement, après la guerre, l'indigence et la misère seront beaucoup plus grandes qu'auparavant; les privations générales forcées depuis le début des hostilités se feront sentir encore longtemps après la guerre jusque dans les meilleures couches de la société. C'est pourquoi les organisations syndicales devront non seulement être économes avec leurs moyens, mais encore vouer une attention plus grande aux problèmes du *recrutement de l'élément féminin pour le mouvement syndical ainsi qu'à l'augmentation et à l'emploi plus rationnel des moyens et forces, à la concentration comme à la préparation de leur propagande.*

## Administration et services de secours

(Recettes et dépenses des fédérations)

Dans ce domaine, les effets de la guerre et de la crise ne se manifestent pas moins sensiblement que pour le mouvement des membres. Pendant les premières deux ou trois semaines après la déclaration de guerre, la situation était presque inquiétante. L'exode en masses de membres astreints au service militaire, les diminutions de travail et la fermeture de nombreux établissements, les réductions de salaire, etc., dont souffraient au début des dizaines de mille ouvriers et ouvrières, firent craindre que toutes les sources de revenus allaient tarir pour la plupart des fédérations syndicales de notre pays.

De même, il y avait lieu de craindre que les administrations syndicales, allaient être assaillies de membres ayant besoin de secours, que, pareillement aux banques et magasins de vivres, tous les moyens disponibles seraient épuisés, seulement pour tranquilliser ce grand nombre d'éléments anxieux.

Toutefois, le syndicat n'est ni une banque ni une société d'assurance dans le sens commun, ni une entreprise commerciale, mais une communauté d'intérêt dont le principe suprême doit être et rester toujours: la défense commune des intérêts vitaux les plus élémentaires de ses membres. La tâche pratique la plus essentielle est l'obtention de meilleures conditions de salaire et de travail et la défense contre tout empiement de celles-ci. Les services de secours doivent occuper le second rang seulement quand il s'agit de se décider pour l'un ou l'autre, ainsi qu'il en était au mois d'août 1914. Le *comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales* a rendu attentifs à plusieurs reprises les comités centraux et membres des fédérations affiliées aux difficultés avec lesquelles on croyait devoir compter. Ainsi, peu après l'ouverture des hostilités, plusieurs fédérations se résolurent à suspendre passagèrement leurs statuts dans ce sens que les cotisations étaient réduites de 50 à 75 % et qu'en même temps, les secours de la fédération furent fortement diminués ou supprimés complètement.

Diverses fédérations peuvent avoir procédé

## Recettes des fédérations syndicales suisses en 1914

Fédérations	Finances d'entrée	Cotisations statutaires	Cotisations supplémentaires et volontaires	Recettes diverses	Total	Augmentation (+) ou diminution (-) des recettes en cotisations statutaires	
						effective	en pour cent
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Ouvriers du bâtiment . . . . .	926	14,419	363	5,039	20,747	— 10,912	— 43,1
Relieurs . . . . .	117	37,484	1,020	3,470	42,091	— 3,713	— 9,0
Coiffeurs . . . . .	75	2,196	37	151	2,459	— 1,447	— 39,7
Ouvriers des communes et de l'Etat	—	9,939	—	685	10,624	+ 524	+ 5,6
Ouvriers du commerce et d. transports	146	12,534	493	8,754	21,927	— 6,505	— 34,2
Ouvriers sur bois . . . . .	—	156,951	928	32,564	190,443	— 53,036	— 25,3
Chapeliers . . . . .	39	4,484	—	151	4,674	— 900	— 16,7
Ouvriers de l'alimentation . . . . .	558	86,535	851	4,024	91,968	— 18,222	— 17,4
Ouvriers sur cuir . . . . .	125	20,914	1,292	4,682	27,013	— 8,268	— 23,3
Lithographes . . . . .	108	61,082	8,612	14,003	83,805	— 16,730	— 21,5
Personnel des locomotives . . . . .	312	79,064	767	8,435	88,578	+ 13,490	+ 20,5
Peintres et plâtriers . . . . .	211	39,355	—	475	40,041	— 28,310	— 41,8
Ouvriers sur métaux . . . . .	898	371,023	—	34,023	405,944	— 150,811	— 28,9
Ouvr. du papier et auxil. d. arts graph.	2	16,787	988	1,930	19,707	— 5,433	— 24,5
Tailleurs et tailleuses . . . . .	183	22,236	150	638	23,207	— 15,053	— 40,4
Ouvriers de la pierre et de la céramique	62	11,866	237	3,017	15,182	— 7,173	— 37,7
Ouvriers du textile . . . . .	560	56,206	240	26,123	83,129	— 17,735	— 24,0
Transports (U. O. S. T.) . . . . .	216	59,301	—	15,538	75,055	+ 299	+ 0,5
Typographes . . . . .	243	329,035	69,992	54,319	453,589	— 25,656	— 7,2
Ouvriers horlogers . . . . .	—	127,650	54,871	19,052	201,573	— 57,450	— 31,0
Charpentiers . . . . .	515	27,212	—	2,592	30,319	— 5,951	— 21,9
Total 1914	5296	1,546,273	140,841	239,665	1,932,075	— 418,997	— 21,3
1913	8701	1,965,270	10,407	254,029	2,238,407		

trop promptement dans la décision sur de telles mesures, ou même elles sont allées trop loin. Mais, puisqu'il s'agissait d'une mesure passagère seulement, ayant pour but de préserver l'organisation de la ruine financière et de conserver la plus grande partie des moyens pour le moment où la misère serait plus grande encore qu'au commencement de la guerre, les comités des fédérations ont parfaitement bien agi, en principe du moins.

Effectivement, on pouvait admettre de bonne foi que la plupart des salariés n'auraient pas épuisés leurs propres moyens les premiers jours déjà, mais après quelques semaines seulement. C'est pourquoi on crut plus opportun de borner tout d'abord le paiement des secours aux cas de nécessité les plus urgents, et de reviser ensuite les décisions dans le sens d'une augmentation des prestations, suivant la situation et proportionnellement aux moyens disponibles. Il en a naturellement été fait de même dans toutes les fédérations qui n'ont pas été éprouvées aussi durement qu'on l'avait craint au début. Ainsi, il s'explique aussi que, à part quelques minimes exceptions, les membres de nos fédérations ont ratifié après coup les mesures prises par les comités fédératifs. Du reste, les comités de presque toutes les fédérations ont convoqué des conférences d'hommes de confiance ou de délégués, avant de décréter des dispositions spéciales concernant l'administration et les services de secours. Tout

syndiqué ayant vraiment besoin de secours a été secouru. Pour ces raisons, les tirades de la rédaction du *Journal des associations patronales* comme les manœuvres louches de certains agents des associations patronales, destinées à profiter de la situation pour faire perdre aux ouvriers organisés le goût du syndicat, ont complètement manqué leur but. Les fonctionnaires des fédérations syndicales ont eux-mêmes donné le bon exemple et se sont contentés, pendant le moment le plus critique, de la moitié, d'autres de 30 %, de leur traitement antérieur. Par contre, de nombreux patrons ont, sans motif, réduit les salaires à leurs ouvriers et employés et donné à ceux-ci par-là une bonne leçon de la nécessité des syndicats capables, leçon qui ne manquera pas de produire ses bons effets.

Afin de faire ressortir davantage les effets de la crise sur nos syndicats et de renseigner en même temps le lecteur sur les rubriques les plus importantes dans les comptes des fédérations, nous avons rassemblé les données reçues dans les tableaux III et IV.

Ainsi que le démontrent les deux dernières colonnes (tab. III), les trois fédérations des *ouvriers des communes et de l'Etat*, du *personnel des locomotives* et l'*Union ouvrière des services de transports suisses* seulement accusent une augmentation des recettes en cotisations qui, pour le personnel des locomotives, fait 20 % en chiffres ronds ou à peu près 14,000 francs, en compa-

raison aux recettes de l'année 1913. Par contre, il y a 18 fédérations qui enregistrent des diminutions de recettes de 7,2 à 43 %, soit de 5000 à 15,000 francs vis-à-vis de l'année précédente.

Les explications pour ces trois exceptions ont déjà été données dans la discussion du mouvement des membres. Malgré cela, la diminution totale de 419,000 francs (de 1,965,270 à 1,546,273 francs, voir deuxième colonne du tableau III) n'est pas aussi grande que l'on avait craint de prime abord. Le fait que les trois fédérations des ouvriers de l'Etat et des cheminots ont encore réalisé en 1914 un excédent sur les recettes de l'an précédent, prouve que toutes les autres fédérations ont été éprouvées d'autant plus fortement en subissant une perte de 419,000 francs (moyenne 21,3 %). Le tableau III permet d'établir sans autre la situation des diverses fédérations. Il y a lieu de remarquer encore que les recettes du premier semestre exerçaient ici une influence heureuse sur le résultat total; pour l'année 1915 il faudra compter avec des pertes encore plus grandes, comparativement aux recettes réalisées en 1913. Dans la troisième colonne doit frapper surtout la forte augmentation des recettes en cotisations volontaires et supplémentaires (de 130,400 francs sur 1913) se répartissant principalement sur les trois fédérations des typographes, lithographes et ouvriers horlogers. Chez ces derniers, il s'agit de fonds recueillis pour soutenir les horlogers lock-outés à Granges, Bettlach et environs. Par contre, les fédérations des lithographes et des typographes ont perçu des cotisations supplémentaires notables pour pouvoir secourir leurs membres chômeurs. Le tableau III prouve donc à l'évidence que, par suite de la guerre et de la crise, une bonne qualité des ouvriers syndiqués n'a pas souffert non seulement, mais qu'elle se manifestait souvent encore plus intensivement, soit *l'esprit de sacrifice* en faveur de leurs collègues en détresse. Là-dessus nous trouvons encore de plus amples renseignements au tableau IV, c'est-à-dire dans les dépenses des diverses fédérations.



## Le patronat et les cheminots.

Une illustration instructive au problème de la « solidarité des faits », régnant entre les salariés de l'industrie privée et de ceux des établissements publics de l'Etat et des communes, nous est offerte par l'article ci-après que nous reproduisons sans changements du *Journal des associations patronales suisses*, l'organe de publicité de l'Union centrale des associations patronales suisses.

Tout d'abord, il faut faire remarquer que cet organe n'est pas seul à s'exprimer ainsi. On se souvient encore des paroles de M. Ed. Secretan, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, dans la dernière session du Conseil national, et tout récemment encore le *Journal suisse pour le commerce et l'industrie* publiait un article de M. Alfred Georg, ancien conseiller national, à Genève, critiquant vertement l'attitude du Conseil fédéral à ce sujet. Ce journal défend les intérêts du grand capital. — Par contre, dans la presse ouvrière politique et syndicale on n'a défendu que les intérêts des cheminots, bien que les ouvriers de l'industrie privée, formant la plus grande part des assurés obligatoires, eussent tout autant de droit de critiquer la « Promesse Comtesse ».

Le fait que la classe ouvrière organisée, sans se soucier de telles différences dans le traitement d'en haut, prend fait et cause pour les employés des services publics, contribuera, espérons-le, à ce que ces derniers — spécialement ceux des cheminots s'écartant encore de l'Union suisse des fédérations syndicales sous prétexte de neutralité politique — s'apercevront finalement qu'il est temps de se montrer solidaires vis-à-vis de ceux dont la solidarité, en certains moments, est plus précieuse que la « Promesse Comtesse » la plus favorable.

### *Promesse Comtesse.*

« Les délibérations aux Chambres fédérales, dans la deuxième semaine de juin, sur le *complément à la loi concernant l'assurance-maladie et accidents* jettera un jour caractéristique sur le soin et l'attention voués chez nous à l'élaboration de lois de la plus grande portée financière. C'est que le Conseil fédéral se vit obligé de faire la déclaration officielle (*Feuille fédérale* n° 15, du 14 avril 1915, page 933) « qu'il paraissait nécessaire de créer une quantité de dispositions pour compléter la loi concernant l'assurance-maladie et accidents avant que celle-ci même puisse entrer en vigueur ». Il s'agit là essentiellement de l'abrogation des contrats de responsabilité civile, passés à longs termes avec des sociétés privées ne voulant se déclarer prêtes à renoncer volontairement à leurs droits. Donc, lors de l'élaboration de la loi principale, on n'avait pas pris en considération du tout cette difficulté vraiment facile à prévoir. Aussi la circonscription du cercle des personnes et entreprises soumises à l'assurance ne paraît pas avoir été faite avec le soin désirable, sans quoi aujourd'hui, avant l'entrée en vigueur de la loi principale, des modifications et précisions aussi volumineuses ne seraient plus guère possibles. Dans le temps, ainsi que le prouve la durée de lois anciennes, on vouait aux tâches législatives difficiles plus d'attention